

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mai 2026

## PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 2370

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par

M. Potier, Mme Thomin, Mme Jourdan et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 2058 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« contributives aux pollutions »

le mot :

« polluées ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à clarifier la rédaction de cet amendement pour réellement protéger les captages les plus sensibles.